

Réunion du 16 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 72

Nombre de votants : 91

L'an deux-mille vingt-cinq, le seize juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Didier AYALA-BARON (Suppléant de Patrick GALOPIN), Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Nada GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Loïc COUNTRY (Pouvoir à M. Francis LARROQUE), Bernard GOBERT (Pouvoir à Philippe ARRIAU), Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Françoise DANDIEU (Pouvoir à Mme Héléne BOURDEU), Jacques CLAVÉ (Pouvoir à M. Gilles LÉVÊQUE), Véronique ETCHART (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY (Pouvoir à Mme Emilie DARSAUT), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Marc DESPLAT (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Pierrette DOMBLIDES (Pouvoir à M. Luis Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

### **RAPPORT N° 3 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SOCIÉTÉ MIM IMPLANTÉE À OS-MARSILLON**

**Rapporteur : M. Michel DUPUY**

La SARL MIM est une entreprise qui appartient au groupe FOSELEV depuis 1990, date du rachat de la société par M. Henri BRIERE, PDG du groupe.

Tandis que FOSELEV propose un large panel d'offres de services en France et à l'international sur les secteurs de l'industrie, de la construction, du nucléaire et de l'énergie, la société MIM est une entité du pôle maintenance.

Située à Os-Marsillon et dirigée par la responsable d'agence Tiphaine GIMENEZ, la société MIM était spécialisée dans le nettoyage industriel de 1990 à 2015 et a évolué par la suite pour proposer de nouvelles activités de mécanique et tuyauterie industrielle grâce à l'obtention de contrats de maintenance sur le bassin de Lacq.

Actuellement, de manière exhaustive, elle est compétente en matière de maintenance, tuyauterie (soudure, tôlerie, chaudronnerie, montage de lignes), mécanique industrielle, fabrication de pièces chaudronnées, réparation de machines tournantes et nettoyage industriel haute pression.

Ses points forts résident dans la réactivité aux appels d'offres, la pluridisciplinarité de ses équipes et la proximité avec les usines du secteur de la chimie et de la pétrochimie.

La SARL MIM emploie 68 personnes au total, dont 59 en CDI et 9 en CDD. En croissance, son chiffre d'affaires est passé de 4,16 millions d'€ en 2022 à 4,79 millions d'€ en 2023.

Pour accompagner son développement, la MIM a le projet de créer une extension de ses locaux d'activité sur le même site et d'acquérir du matériel professionnel.

Le bâtiment actuel de 800 m<sup>2</sup> sur un terrain de 15 701 m<sup>2</sup> ne permet pas d'absorber le niveau d'activité et ne garantit ni une sécurité optimale des salariés, ni leur confort de travail.

La construction d'un nouveau bâtiment de 903 m<sup>2</sup> accueillera un atelier tuyauterie de 304 m<sup>2</sup>, un atelier mécanique de 404 m<sup>2</sup>, des locaux pour le personnel de 172 m<sup>2</sup> dont un réfectoire, des vestiaires, des bureaux et des sanitaires. L'aspect environnemental sera pris en compte dans le projet grâce à des solutions optimisées d'isolation, d'éclairage, de chauffage et de tri des déchets. Le bâtiment actuel sera consacré au stockage et au nettoyage de matériel.

La société MIM investira également dans du matériel professionnel moderne (plieuse de tôle électrique et table de découpe plasma), un pont roulant et un logiciel qui permettra la digitalisation des documents de production. Grâce à ces investissements, l'entreprise gagnera en productivité et pourra répondre à de nouveaux marchés.

L'embauche de 4 salariés supplémentaires viendra accompagner le projet : 1 cadre, 1 chef d'atelier et 2 tuyauteurs.

L'ensemble de l'opération est évalué à 962 788 € HT, dont 202 507 € dédiés à l'équipement productif qui pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Quant au volet immobilier, la communauté de communes de Lacq-Orthez pourrait le soutenir sur la base d'une assiette éligible de 755 670,10 € HT et d'un taux d'intervention de 10 %. Conformément au règlement d'intervention en vigueur, l'aide maximum applicable s'élèverait à 75 567 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 75 567 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 755 670,10 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SARL MIM la convention, annexée à la présente délibération, qui fixe les modalités de versement de ladite aide.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT